

## COMMENT RENOUVELER?

**Nous vous invitons à renouveler votre adhésion pour 2020 sur notre site internet ou par courrier.**

**Attention :** Il est possible de renouveler dans nos locaux. Cependant, en période de forte activité nous ne pouvons pas vous assurer l'édition de vos cartes sur place. Dans ce cas, elles vous seront envoyées par courrier.

**RENOUVELER SUR LE SITE INTERNET :** <https://www.amisdeversailles.com/connect.php>

Connectez-vous à votre espace membre

- **Pour votre propre renouvellement :** cliquez sur « Adhérer » puis « Renouveler son adhésion »
- **Pour renouveler une adhésion que vous avez offerte :** cliquez sur « mon compte » puis « mon historique » puis « mes cotisations offertes » **ou** cliquez sur « Adhérer » puis « offrir une adhésion » puis « c'est un renouvellement ». **A noter :** pour plusieurs adhésions offertes, il faudra les renouveler une par une.
- **Pour renouveler l'adhésion d'un Jeune Ami mineur :** le référent, une fois connecté sur son propre espace membre, doit ensuite cliquer sur « Adhérer » puis « Offrir une adhésion » et indiquer le numéro de membre. **Attention :** pensez à changer la photographie des enfants par une plus récente si besoin.

Pour un paiement par chèque : merci de nous envoyer votre chèque en précisant au dos "renouvellement validé sur internet" ainsi que les numéros de membre des personnes concernées.

Pour un paiement par virement : effectuez votre virement en notant en désignation : « renouvellement » ainsi que les noms, prénoms et numéros de membre des personnes concernées.

Pour un paiement par prélèvement automatique : voir « Renouvellement par courrier » ci-dessous.

### RENOUVELER PAR COURRIER :

**Pour votre propre renouvellement :**

- Paiement par chèque : merci de nous envoyer le **bulletin de renouvellement** (page 3) complété et accompagné de votre chèque.

- Paiement par virement : merci de nous envoyer le **bulletin de renouvellement** (page 3) complété et d'effectuer votre virement en indiquant en désignation : « renouvellement » ainsi que les noms et numéros de membre des personnes concernées.

- Paiement par prélèvement automatique : merci de nous envoyer le **bulletin de renouvellement par prélèvement automatique** (page 4) accompagné de votre RIB.

**Attention !** Pour bénéficier de ce mode de règlement, merci de respecter le calendrier suivant :

- Pour être prélevé le 20 décembre 2019 : nous devons recevoir vos documents au plus tard le 22/11/2019

- Pour être prélevé le 20 janvier 2020 : nous devons recevoir vos documents au plus tard le 31/12/2019

**A noter :** Les bulletins de renouvellement par prélèvement automatique qui arriveront trop tard seront traités lors de la campagne de renouvellement 2021.

**Pour le renouvellement d'une adhésion offerte :** merci de nous envoyer le document « **Offrez une adhésion ou renouveler une adhésion offerte** » (page 2) complété. Les modes de paiement sont identiques à ceux proposés pour votre propre renouvellement.

\*\*\*

### OFFREZ UNE ADHESION A UN NOUVEL AMI :

**Sur internet :** Connectez-vous à votre espace membre sur notre site internet puis cliquez sur « Adhérer » puis « offrir une adhésion ».

**Par courrier :** merci de nous envoyer le document « **Offrez une adhésion ou renouveler une adhésion offerte** » (page 2) complété. Les modes de paiement sont identiques à ceux proposés pour votre propre renouvellement.

\*\*\*

### VERIFIEZ VOS COORDONNEES :

Si vous constatez une erreur dans vos coordonnées, n'hésitez pas à la corriger dans votre espace membre, à l'indiquer directement sur le bulletin de renouvellement ou à écrire à [adhesions@amisdeversailles.com](mailto:adhesions@amisdeversailles.com). **A noter :** S'il est écrit « désabonné mail » en haut à droite du bulletin de renouvellement (page 3), c'est que vous vous êtes désinscrit de nos communications par mail et que vous ne recevez plus nos informations et invitations sous ce format. Pour les recevoir à nouveau, merci d'en faire la demande écrite.